

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N° 187.

LUNDI.

8 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 7 novembre.

☞ Les personnes qui désirent s'abonner au *Mémorial* et au *Recueil des Receveurs*, peuvent s'adresser chez J. Misson, imprimeur du gouvernement, rue de l'Ange.

Depuis quelque temps M. Lesire-Misson, fatigué des persécutions sans nombre que lui avait valu, avant notre glorieuse révolution, sa qualité d'éditeur du *Courrier de la Sambre*, et des tracasseries qu'en cette même qualité il avait à essayer journellement depuis son retour dans ses foyers, paraissait décidé à renoncer à l'entreprise de son journal.

Attaché à la rédaction du *Courrier de la Sambre* depuis le mois de juin dernier, j'aurais vu avec beaucoup de peine cesser la publication d'un journal qui avait, on ne peut le nier, rendu quelques services à la cause de nos libertés.

Cependant, n'ayant pas l'honneur d'être connu de la plupart de nos abonnés, ils ont droit d'attendre de moi une profession de foi qui leur fasse connaître que le *Courrier de la Sambre* ne cessera jamais d'être ce qu'il a été, ne désertera pas la bannière sous laquelle il a combattu jusqu'à ce jour.

A la nouvelle du changement de l'éditeur de ce journal, les uns se sont dit : Le *Courrier de la Sambre* va devenir un journal d'un *libéralisme pur* (c'est-à-dire intolérant); les autres : non, il sera l'organe du *parti apostolique*.

Non, messieurs, le *Courrier de la Sambre* ne sera rien de tout cela parce que je ne conçois pas de libéralisme sans tolérance, ni ne comprends pas ce qu'ont à faire en politique les croyances religieuses.

Liberté en tout et pour tous, voilà ce que le *Courrier de la Sambre* a toujours demandé : voilà pourquoi il combattra de toutes ses forces ceux qui voudraient tenter de semer la division parmi nous en renouvelant aujourd'hui, sans motif, ces vieilles querelles de *libéralisme* et de *catholicisme*.

Qu'est-ce qu'un libéralisme qui s'effarouche de voir un ministre du culte jouir de ses droits de citoyen? Ce caractère sacré renouvelerait-il l'*Infatigable* chez nous? et pour éviter l'injustice des privilèges dont jouissait anciennement le clergé, n'est-il donc d'autres moyens que de les priver des droits qui leur appartiennent, non comme prêtres, mais comme citoyens?

Et n'est-ce pas un libéralisme bâtard, que celui qui, au moment où les grands principes vont être proclamés, réclame des lois exceptionnelles contre telle partie des citoyens? et ces libéraux égarés par de vieux préjugés d'éducation ne comprennent-ils pas qu'en autorisant ces mesures exceptionnelles contre ceux qu'ils regardent à tort comme leurs ennemis, ils autorisent ceux-ci à en faire autant dans le cas où ils arriveraient au pouvoir? et ainsi nous verrions la liberté abandonnée aux caprices et aux exigences des majorités, et entièrement soumise au droit du plus fort.

Le libéralisme peut dans un seul cas combattre le catholicisme, c'est lorsque ce dernier se proclame ennemi de la liberté, s'associe au pouvoir pour rendre plus efficaces les efforts qu'il ne cesse de faire pour arriver à l'asservissement de la pensée. C'est ainsi qu'en France une réaction pénible a lieu en ce moment contre le clergé. Mais n'a-t-il pas, en quelque sorte, justifié les persécutions dont il est l'objet? Soutien et agent actif du despotisme sous lequel gémissait la France, il est compris dans la haine que portent en ce moment tous les Français à tout ce qui rappelle la tyrannie sous laquelle ils gémissaient.

Le clergé français, oubliant sa mission, se constituait comme ordre dans l'état, et en cette qualité travaillait ambitieusement à reconquérir non des droits, mais des privilèges. Pour atteindre son but il secondait de tout son pouvoir les efforts du tyran dont il comptait partager les succès.

Cependant déjà en France la raison a pris le dessus. Les libéraux, c'est-à-dire, tous les hommes sages et éclairés, quelle que soit leur croyance religieuse, comprennent que les mesures d'exception qui profitent au parti qui triomphe peuvent, en cas d'échec, être tournées contre ceux-là même qui les ont réclamées. Les meilleurs journaux français défendent aujourd'hui avec talent et conviction les principes qui ont amené chez nous et fait triompher l'unionisme. Mais ce qui est encore retardé en France ne peut et ne doit pas souffrir de retard chez nous.

A-t-on jamais vu ici les catholiques proclamer des prétentions liberticides? Les a-t-on vus réclamer des privilèges? soutenir la tyrannie dont nous nous sommes si glorieusement débarrassés?

Les catholiques, nous dira-t-on, ont été amenés par la persécution dont ils étaient l'objet, à la reconnaissance des principes. Mais les libéraux étaient-ils en faveur quand ils se sont unis avec les catholiques? L'intérêt peut avoir amené l'union, mais aujourd'hui et déjà depuis long-temps les deux partis ont dû se convaincre que leur intérêt ne les avait pas égarés.

A-t-on vu les catholiques reculer devant l'application la plus large des principes libéraux? En réclamant la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, ont-ils montré la moindre crainte, la moindre hésitation? Non, sans doute, et cependant la presse ne peut-elle pas les attaquer dans leur croyance, dans ce qu'ils ont de plus cher? La liberté de l'enseignement ne peut-elle pas donner lieu à l'érection d'un cours d'athéisme à côté d'un cours de morale religieuse? Ont-ils calculé tous ces dangers? Ils les ont entrevus, certainement; mais ils ont envisagé les choses sous un point de vue plus élevé; ils ont compris que, grâce aux principes au triomphe desquels ils travaillaient, que l'opinion ferait promptement justice des hommes qui pourraient encore se faire un jeu de porter atteinte au droit sacré que chacun doit avoir de professer telle ou telle croyance religieuse. Ils ont compris que la publicité nous mettait à l'abri des dangers que pouvait présenter la liberté de l'enseignement; et que celui qui oserait, à la face de ses concitoyens, professer l'impie ou l'immoralité, prêcherait avant peu dans le désert.

Les catholiques ont-ils cherché à entraver le moins du monde la liberté des cultes? Quel reproche pourrait-on donc leur faire? Sous quel prétexte recommencerait-on une lutte déplorable entre catholiques et libéraux?

Sous quel prétexte ces derniers les attaquaient-ils? C'est quand ils soutenaient le despotisme, réclamaient des privilèges, se montraient intolérants. Peut-on faire de semblables reproches aux catholiques belges?

Nous combattons donc l'intolérance partout où elle se trouvera, puisqu'elle est l'ennemie de la véritable liberté. Lorsqu'il s'agit de politique, n'oublions pas que depuis long-temps il ne doit plus y avoir ni catholiques, ni libéraux. Que nos ennemis, les partisans de l'ancien gouvernement et ses écrivains stipendiés, ont cherchés et cherchent encore à maintenir cette distinction afin de tâcher de ranimer de vieux ressentiments aujourd'hui sans motifs et sans but. Catholiques et libéraux, nous avons tous demandé *la liberté en tout et pour tous*. Continuons comme nous avons commencé, ne nous laissons pas égarer par les tentatives maladroites des ennemis de notre cause, et nous sommes assurés du triomphe le plus complet.

Il est actuellement facile de prévoir *la couleur* que prendra le *Courrier de la Sambre*, si on peut appeler *couleur* de n'appartenir à aucun parti, mais seulement à ce qui est vrai et juste.

J'entends d'autres personnes se demander : le *Courrier de la Sambre* sera-t-il monarchique? sera-t-il républicain? Le *Cour-*

rier de la Sambre s'occupera consciencieusement de ces deux systèmes, mais il aura soin, après l'étude du cabinet, de se demander si la théorie qui aura satisfait sa raison est de nature à être appliquée dans l'état actuel des choses sans amener des bouleversemens. Si l'application d'un principe, d'une utopie, devait amener parmi nous la guerre civile, le désordre, l'anarchie; si le sang de nos concitoyens devait arroser le sol de la liberté, nous nous dirions: il n'est pas encore temps, nous ne sommes pas mûrs, et, comme nous pensons toujours que l'on doit avoir en vue le bonheur de son pays quand on travaille à le constituer, nous ne considérerons comme bonne que la constitution qui asseoirait ce bonheur sur des bases solides et inébranlables; et comme la guerre civile, l'anarchie, le sang, ne contribuent en rien au maintien de ce bonheur, chaque fois qu'il faudra passer par là nous nous détournerons sagement.

L'éditeur, J. MÉJAN.

Ont souscrit jusqu'à ce jour pour des actions dans l'emprunt de cinq millions, le baron de Hautepenne, de Bruges de Branchon, le baron de Stassart, le vicomte d'Elzée, J. B. Brabant et Victor Bodart.

— Le *Courrier de la Sambre* continuera à accueillir, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, les réclamations qui pourraient lui être adressées contre des fonctionnaires publics, mais il ne le fera qu'à la condition expresse de publier le nom des auteurs.

Il prend ce dernier parti afin d'éviter soigneusement de donner carrière à des cancans et d'ouvrir ainsi la porte aux cabales et à des ressentimens particuliers.

D'un autre côté, il ne peut rebuter un citoyen honorable qui dénoncera un fait dont un fonctionnaire se sera rendu coupable, puisque la publicité est une des meilleures garanties de la bonne gestion.

— Les travaux de la canalisation de la Sambre se poursuivent avec activité, grâce aux dispositions prises par monsieur le gouverneur et par monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. La navigation sera libre le 15 ou le 16 de ce mois.

— Les affaires particulières des habitans de la province qui ont combattu pour la cause nationale de se rendre chez lui avec un certificat signé de six ou huit autres combattans. Ces renseignemens sont nécessaires pour la distribution de la médaille.

— S. M. le roi Guillaume a répondu à l'ambassadeur de France qui lui soumettait quelques observations au sujet des désastres d'Anvers: *Monsieur, je ne sacrifierai jamais les droits de ma couronne à des intérêts particuliers.* Le voilà enfin qu'il se démasque, le digne homme! Cette doctrine des droits de la couronne est assez plaisante par le temps qui court, et le bon roi croit probablement n'avoir blessé que des droits particuliers en incendiant nos villes, mitraillant nos concitoyens, ordonnant le viol et le pillage. Certainement que les intérêts particuliers ont été blessés, mais du total de ses intérêts se compose l'intérêt général, à moins que le digne souverain ne pense que ce dernier réside tout entier en lui.

Nous demanderons au bon sire et à ses conseillers ce qu'il entend par *les droits de sa couronne*? Ils sont capables de nous répondre que ce sont les droits qu'il tient de sa naissance.

Cour supérieure de justice de Liège. — Province de Namur.

ORDONNANCE.

Nous P. Th. Nicolaï, premier président de la cour supérieure de justice séant à Liège;

Vu les articles 16 et 20 de la loi du 20 avril 1810, et les articles 79 et 80 du décret du 6 juillet de la même année;

Considérant qu'il a été impossible d'ouvrir les assises à Namur au jour fixé par notre ordonnance du 15 juillet dernier;

Ordonnons que les assises de la province de Namur, pour le quatrième trimestre de l'an 1830, s'ouvriront le lundi 22 novembre prochain à Namur.

Nommons pour les présider M^r Dochen, conseiller à la cour

Ordonnons qu'à la diligence de M^r le procureur général, notre présente ordonnance sera notifiée et publiée ainsi qu'il est prescrit par les articles 88 et 89 dudit décret du 6 juillet 1810. Fait et ordonné à Liège, le 26 octobre 1830.

NICOLAÏ, premier président.

SUR LA MORT DE M. DE MÉRODE.

Pleurez, Belges, pleurez et prenez tous le deuil;
Ah! quel coup plus cruel aurait pu vous atteindre!
Ce héros citoyen, votre amour, votre orgueil,
Qui défendit vos droits, MÉRODE est au cercueil;
Il expirait pour vous, il mourut sans se plaindre.

Sur lui fondant l'espoir d'un heureux avenir,
Vous vouliez à ses pieds poser une couronne;
C'est le ciel qui, pour vous, aujourd'hui la lui donne
Céleste, et d'un éclat que rien ne peut ternir.

Par une Dame.

Le discours du roi d'Angleterre a inspiré quelques inquiétudes à bien des gens; nous leur dirons, pour calmer leurs craintes, que ce discours a été fait avant que l'on connût à Londres les événemens d'Anvers. Que d'ailleurs il ne s'y trouve aucune menace d'intervention armée, et que quant à l'intervention diplomatique, si ce qu'on nous propose nous est avantageux, nous nous ferons un plaisir de l'accepter; sinon, nous en serons quittes pour terminer nous-mêmes ce que nous avons si bien commencé. Si on nous menace, nous rirons, parce que nous apprécierons ce que valent ces menaces; l'Angleterre n'a pas d'argent, la Prusse a des mouvemens populaires à réprimer, l'Italie réclame tous les soins de l'Autriche, et la Russie pourrait avoir de la besogne en Pologne. Reste la France qui s'associera à tous nos efforts pour maintenir nos libertés et notre indépendance, parce que notre cause est la sienne, parce que, si elle permettait l'intervention étrangère dans nos affaires, elle remettrait en question l'existence du gouvernement qu'elle s'est choisi. D'ailleurs la nouvelle composition du ministère français nous garantit de la conduite franche et loyale que tiendra ce gouvernement dans tout ce qui nous concernera.

Le journal le *Temps* dit, au sujet du discours du roi d'Angleterre: *Il y a quelque chose de plus clair que toutes les phrases, c'est le crime d'Anvers, qui seul empêche à jamais les souverains d'intervenir dans la cause du gouvernement qui l'a commandé.* A la vérité, S. M. Britannique nous qualifie de *révoltés*, appelle *éclairée* l'administration de Guillaume (probablement de la lueur des incendies qu'il a ordonnés), et nous considère comme *domaine* de la famille d'Orange. Tout cela signifie que, ne pouvant aider matériellement son collègue dans l'embarras, le roi d'Angleterre lui doit au moins un faible dédommagement qui ne tire pas à conséquence.

Quant à la *révolte* et au *domaine*, nous dirons que nous sommes révoltés comme tous les peuples qui ont reconquis et reconquerront les droits imprescriptibles qu'on tente de leur ravir. Nous dirons que les nations ne sont plus parquées comme des troupeaux et n'appartiennent qu'à elles-mêmes, que nous n'avons jamais été le domaine de la famille d'Orange, pas plus que les Français n'étaient le domaine des Bourbons.

Correspondance particulière du *Courrier de la Sambre*.

Vianen, 5 novembre 1830.

Monsieur,

Voici quels sont les résultats des élections du district de Diekirch pour le congrès national.

Députés MM. Watelet, avocat; Simons, commissaire de district. Suppléans MM. Vannerus, bourgmestre, et Constant d'Hoffschmidt.

Il paraît qu'un très-grand nombre d'électeurs se proposent de s'adresser au congrès national pour faire annuler les élections, ils se fondent sur les motifs suivans:

1° Chaque électeur étant porteur d'un billet d'entrée, il ne s'est trouvé personne pour recueillir ces billets, de sorte qu'il s'est introduit un grand nombre d'individus non électeurs qui intriguèrent à l'envi pour leur candidat de prédilection;

2° Le président, lors du dépouillement du scrutin, a négligé de compter les bulletins à l'effet de s'assurer s'ils s'accordaient avec le nombre des votans;

3° Au moment où le bureau allait proclamer Watelet député, M. Dagoreau, contrôleur à Vianden, s'y est opposé en prouvant que le nombre des bulletins trouvés dans l'urne surpassait de 18 le nombre des votans inscrits; nonobstant le bureau déclara l'élection de M. Watelet bonne et valable, et fit procéder à un scrutin intermédiaire entre MM. Simons et d'Hoffschmidt pour connaître celui qui concourait avec M. Faber. M. Simons obtint l'avantage.

Agréer, je vous prie, etc.

Nous croyons, comme notre correspondant, que ces élections doivent être annulées, parce qu'elles sont irrégulières. L'excédant de bulletins pouvant faire penser qu'il y a eu fraude de la part de quelques-unes des personnes qui assistaient à cette assemblée.

Nous espérons que le congrès national, lors de la vérification des pouvoirs, fera justice de cet abus. N'oublions jamais que le respect pour les formes n'est pas une des moindres garanties.

Vieux-Virton, 4 novembre 1830.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que MM. Ed. d'Huard et François, avocat à Neufchâteau, ont été élus députés au congrès national par le district de Virton.

Les deux suppléans sont MM. Lambinet et Maus-Casaquy.

Agréer, je vous prie, etc.

Le district de Bastogne a nommé M. Masbourg député au congrès national, et M. François d'Hoffschmidt, commissaire de district, suppléant.

Bruxelles, 6 novembre.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE.

Considérant que des militaires arrivant des corps de cavalerie de l'ancienne armée refusent de reprendre du service dans l'armée nationale, et se bornent à réclamer la prime qui leur est accordée pour la remise de leurs chevaux et équipemens;

Qu'un pareil abus ne saurait exister sans nuire à la cause patriotique, à qui chaque citoyen doit payer un juste tribut;

Qu'il convient d'y mettre un terme si on ne veut priver l'armée d'une bonne cavalerie; arrête:

Art. 1^{er} Il est ordonné à tous les militaires de l'ex-armée des Pays-Bas de prendre rang dans l'armée nationale jusqu'à l'expiration de leur terme d'enrôlement ou de milice.

Les volontaires dont l'engagement excéderait dix-huit mois seront libérés au premier mai 1832 au plus tard.

Art. 2. Seront considérés comme prisonniers de guerre ceux qui contreviendront à la disposition précédente.

Les gendarmes belges qui étaient en garnison à Bréda ont été renvoyés de cette ville: avant leur départ les habitans leur ont attaché eux-mêmes les couleurs brabançonnaises à leur boutonnière, en leur disant qu'ils espéraient bientôt les revoir et qu'ils attendaient avec impatience le moment où nos braves volontaires viendraient les aider à briser le joug de la Hollande.

— Tandis que le roi ne peut trouver la moindre somme parmi ces Hollandais pour lesquels il a perdu sa couronne, et qu'il en est réduit à la honteuse nécessité de retirer son projet d'emprunt, celui que le gouvernement provisoire a ouvert se comble avec rapidité et s'élève déjà à plus de deux millions de florins.

— Le gouvernement provisoire a reçu hier soir la nouvelle que le général Chassé avait eu une attaque d'apoplexie foudroyante et qu'il était dangereusement malade.

— Nous recevons plusieurs lettres de Louvain dans lesquelles on nous assure que le calme règne actuellement dans cette ville, et que les élections y ont été faites en pleine liberté.

— La nouvelle régence de Charleroi vient, à l'exemple de plusieurs autres régences de la Belgique, de déclarer qu'elle renonce à tout traitement. Nous ne sachons pas que nos bourgmestres, échevins et conseillers en aient encore fait autant.

— La nouvelle régence d'Ath a déclaré, à l'unanimité, qu'elle n'acceptait aucune espèce de traitement.

— Le gouvernement provisoire vient d'accorder à Charlier, dit *la jambe de bois*, une pension de 300 florins, réversible après sa mort pour moitié sur la tête de sa femme et de ses enfans.

— On lit dans une lettre sur nos affaires, insérée dans un des derniers numéros du *National* de Paris: « Le parti monarchiste constitutionnel, qui réprovoie le prince d'Orange, semble se réunir pour l'élection d'un des comtes de Mérode comme chef héréditaire (roi ou duc) de la Belgique. Si cette élection avait lieu en effet, elle justifierait d'une manière tout-à-fait extraordinaire la crainte superstitieuse du roi Guillaume, qui, en apprenant que le comte de Mérode, père de ceux actuellement existans, avait signé le premier la pétition des Bruxellois pour le redressement des griefs, se rappela avec une sorte de désespoir qu'un comte de Mérode avait aussi signé le premier la fameuse requête de 1566.»

— Le *Courier* de jeudi annonce l'arrivée à Londres de M. van de Weyer, membre du gouvernement provisoire de la Belgique.

ÉLECTIONS AU CONGRÈS.

Namur. — District de Dinant.

MM. Pirson, ancien député. Henri, juge. De Coppin, secrétaire du gouvernement provisoire. M. Raikem, procureur-général, a obtenu, au premier tour de scrutin, 225 voix sur 488 votans.

Philippeville.

MM. Alex. de Robaux, avocat à la cour de Liège, et Seron, bourgmestre de Philippeville.

Suppléans: MM. de Monge, commissaire de district, et Louis de Robaux de Soumoy.

Luxembourg.

Députés MM. Thorn, Finaat et Metz. Suppléans MM. Fendius, Raser et Biver.

Neufchâteau.

Députés MM. Marlet père, et Zoude, maître de forges.

Greven-Macher.

Députés MM. Nothomb et Dams. Suppléans. MM. Ledure et d'Étigny.

Le collège électoral du district administratif de Louvain a nommé députés au Congrès National.

MM. Vandenhove, de Diest;

J. B. Pettens, avocat à Louvain.

P. Corten, doyen d'Aerschot.

A. Peemans, négociant à Louvain.

P. Van Meenen, procureur-général.

A. M. Vanderbelen, juge de paix à Louvain.

P. Vanderlinden, ancien professeur et vice-doyen à Louvain.

HOLLANDE.

Le *Morning-Chronicle* contient une lettre d'un marchand d'Amsterdam, qui donne une idée de l'esprit public qui anime les habitans de la Hollande. Nous en donnons ici quelques extraits.

« On manque ici de confiance dans le gouvernement: vous avez pu en juger par la non-réussite de l'emprunt de vingt millions, somme qui, en d'autres temps, eût été remplie à l'instant. Aujourd'hui on n'a pu trouver que pour trois millions de souscripteurs. On ne sait pas d'où pourra venir l'argent nécessaire aux dépenses extraordinaires. Un emprunt forcé serait le coup de la mort pour la popularité du gouvernement. Tous les jours il est pris des mesures, et il survient des choses qui nous frappent d'étonnement. Vous savez du reste que la séparation des deux provinces convenait à tout le monde. Si l'on avait agi prudemment, et qu'on eût évité des retards ruineux, on eût réussi facilement, et nous n'en serions pas à craindre l'avenir et les malheurs qu'il nous apportera.

« La conduite du roi et du prince d'Orange nous étonne et confond toutes nos idées. Leurs amis ne savent plus que répondre aux accusations qui sont portées contre eux, et aux soupçons qu'excitent leurs actes. On pensait ici que le prince avait des chances en Belgique, soit pour lui-même, soit pour son fils. Cette

croissance n'existe plus depuis la dernière ordonnance du roi, qui lui retire ses pouvoirs pour les conférer presque entièrement aux commandans militaires d'Anvers, de Maestricht, etc. Cette conduite placera sans doute les chances aux mains des démagogues de la Belgique, et leur fournira une raison plausible de déclamer contre la trahison de la mauvaise foi de la famille royale. Ceci est une grande imprudence aujourd'hui, que les démagogues sont sous l'influence d'un clergé ignorant et égoïste, qui, dans une séparation, ne voit que son intérêt privé; et espère arriver à avoir un chef catholique, quel que soit d'ailleurs le nom qu'il portera.

Nous ne craignons rien d'une invasion de nos provinces du nord. Nos rivières, nos eaux et notre marine nous mettent à l'abri. Le Brabant hollandais, le pays qui entoure Bréda, peuvent être envahis, mais nous n'y perdrons pas grand-chose. Le roi, il faut le confesser, a perdu beaucoup de sa popularité. Déjà, avant les événemens, les privilèges qu'il avait accordés à la compagnie du commerce royal, où il possède des actions, avaient excité des mécontentemens. Quand on considère l'énormité de notre dette, on est effrayé des dépenses qu'entraînent la marine et l'armée. Le roi est un homme bien pensant en lui-même; comme particulier, ce serait un bon voisin, mais on est impatient de la non-responsabilité des ministres; ceux de la justice et des finances sont impopulaires depuis long-temps. Quand tout le monde est d'accord sur la séparation, on ne voit pas sans un grand mécontentement que le roi en appelle aux étrangers.

« On peut juger de l'opinion par les fonds publics. Ils étaient à 66 il y a deux mois; aujourd'hui on négocie à 39. L'approche de l'hiver, la mauvaise récolte de cette année, l'état de stagnation du commerce, le défaut de confiance, ne nous présentent rien de bon. »

FRANCE. — Paris, 2 novembre.

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, 30 octobre :

« Il y a ici assez de mouvement dans les esprits, mais encore plus de mouvement dans les troupes. Cependant le bruit assez généralement répandu de l'entrée prochaine de troupes prussiennes en Belgique est sans fondement. Jusqu'à présent l'arrangement des affaires de la Belgique s'est discuté parmi les ministres des grandes puissances à Londres, où l'on attache la plus grande importance à conserver la paix, ainsi que la grande alliance formée en 1813 et en 1814. Aucune des puissances contractantes ne s'est encore montrée disposée à agir séparément et à abandonner l'alliance.

— Un crime affreux a été commis, il y a quelques jours, dans la commune de Thillot, arrondissement de Remiremont. Un homme, sa femme et sa servante, tous trois habitans d'une ferme située sur la montagne, ont été assassinés à coup de hache près de leur habitation, où un vol a ensuite été commis. Dès que le crime fut découvert, la garde nationale de Thillot et celle de Ramonchamp prirent les armes, et cent cinquante hommes firent avec un zèle admirable, et pendant vingt-quatre heures, les recherches les plus actives et les plus pénibles dans les montagnes et les forêts voisines du théâtre du crime. Malheureusement leurs perquisitions ont été infructueuses, et la justice n'est pas encore sur la trace des coupables.

— Les journaux anglais du 1^{er} novembre parlent déjà des désastres d'Anvers : ils disent qu'il est à regretter que la séparation entre la Hollande et la Belgique n'ait pu avoir lieu sans exciter entre les peuples de ces deux pays une inimitié que les grandes puissances qui doivent intervenir pour la pacification auront bien de la peine à faire disparaître. Ils font de longues réflexions sur le départ du prince d'Orange quelques jours avant ce désastre; et sur l'autorité militaire transmise au général Chassé. Mais ces réflexions n'offrent aucun intérêt.

(Trib. pol.)

— A la bourse de Paris du 4, les fonds ont ouvert avec une apparence de fermeté et se sont bien maintenus pendant la première heure de la bourse, mais après la clôture du comptant, le bruit s'est répandu tout-à-coup que le roi d'Angleterre, dans son discours d'ouverture du parlement, annonçait positivement la nécessité d'intervenir à main armée dans les affaires de la Belgique. Cette nouvelle s'est propagée en un instant dans toute la bourse, et dès-lors une véritable panique s'est emparée des spéculateurs; des ordres de vente ont été envoyés de toutes parts et ont amené une baisse considérable.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

(Correspondance du Temps.)

L'incendie d'Anvers est une horreur calculée : on voulait plaire à Amsterdam, on voulait détruire une conception napoléonienne ! Les satellites de la sainte-alliance n'en savent pas plus long et ils en sont encore à Waterloo : Waterloo ! ce nom est odieux à tout ce qui aime la gloire française ! à tout ce qui a éprouvé de la sympathie pour la liberté depuis la journée de Valmy, jusqu'au jour fatal où se forgea la sainte alliance du pouvoir absolu et hypocrite des puissances de l'Europe contre les peuples, quinze ans d'oppression depuis lors, de déception, de mensonges, enfin la mitraille des Parisiens, des Bruxellois, la dévastation d'Anvers, tout cela est le résultat du congrès de Vienne. On accorderait encore aujourd'hui la France au duc de Bordeaux, la Belgique au prince d'Orange, le Portugal à don Miguel et un Allemand quelconque à la Grèce; les peuples n'obtiendraient rien de mieux des Metternich, des Wellington, des Nesselrode ! mais, grâce au ciel, les peuples ont voix délibérative et prépondérante aux futurs congrès. Si quelques hommes à place et en place sont encore aux affaires, pour le malheur du monde, les populations sont aux barricades pour arrêter les effets de leurs ordonnances liberticides, et malheur à qui méconnaît cette vérité historique. Il appartient au congrès national belge, seule assemblée légalement convoquée, de proclamer de tels faits qu'on s'obstine à nier. Le moment approche où l'on regrettera le temps perdu; et quand on voudra arrêter la vengeance des opprimés, on s'écriera : Il est trop tard ! Il vient un moment où l'on dépasse les bornes, c'est le salpêtre comprimé qui éclate avec force. Les Belges ne supporteront plus le joug que la politique européenne tenterait de leur imposer de nouveau, et avant de succomber, ils montreront ce qu'ils sont; en tombant ils entraîneront dans leur chute la liberté pour long-temps. Aux armes; doit être notre cri patriotique; que tous soient prêts à combattre; ne craignons pas les Autrichiens, l'Italie est là; ne redoutons pas les Cosaques, la Pologne est aussi province moscovite; et si les Prussiens viennent encore dévaster nos campagnes, qu'ils ne trouvent qu'un désert et la mort. Quant aux Hollandais, des incendiaires sont des bandits pour toutes les nations. Aux armes ! est le premier mot qui doit être prononcé à notre tribune nationale. La liberté est la récompense de la victoire. ***

ANGLETERRE. — Londres, 2 novembre.

La *Revue de Westminster*, journal littéraire, qui jouit en Europe d'une juste célébrité, a publié quelques réflexions sur la grande question de l'indépendance belge.

La conséquence d'une intervention de la Prusse serait une diversion à Berlin; si l'intervention vient de la Russie, la diversion éclatera en Pologne.

Le peuple anglais désire donc, dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité commerciale, que l'indépendance belge soit promptement reconnue. Mais il y a un autre motif qu'il ne faut pas dissimuler. Le gouvernement contre lequel les Belges se défendent faisait partie de la sainte alliance que les Anglais ont intérêt de détruire partout où elle existait, et c'est pour cela spécialement qu'ils éprouvent une vive sympathie pour la cause de la Belgique.

Si l'on objecte que les provinces belges ne formeront qu'un état petit et faible, nous répondrons que sa population est à celle de la Hollande comme 3 est à 2, et que la Hollande cependant a occupé dans le monde un rang très-élevé. D'ailleurs, les Anglais ont le plus grand intérêt dans la formation des petits états libres, et doivent être les premiers à réclamer la restauration de l'ancienne Europe, telle qu'elle était avant que ses divisions territoriales aient été bouleversées par les pouvoirs destructeurs des monarchies.